



Bilan de la mise en place des Mesures Agro-environnementales Territorialisées sur le périmètre Natura 2000 Estuaire de la Rance

Animation 2012 et 2013



Qu'est-ce qu'une MAE Territorialisée?

- Un cahier des charges comportant des clauses environnementales dans lequel un agriculteurs peut **sur la base du volontariat** engager **une ou plusieurs parcelle(s)**. L'engagement porte sur 5 ans.

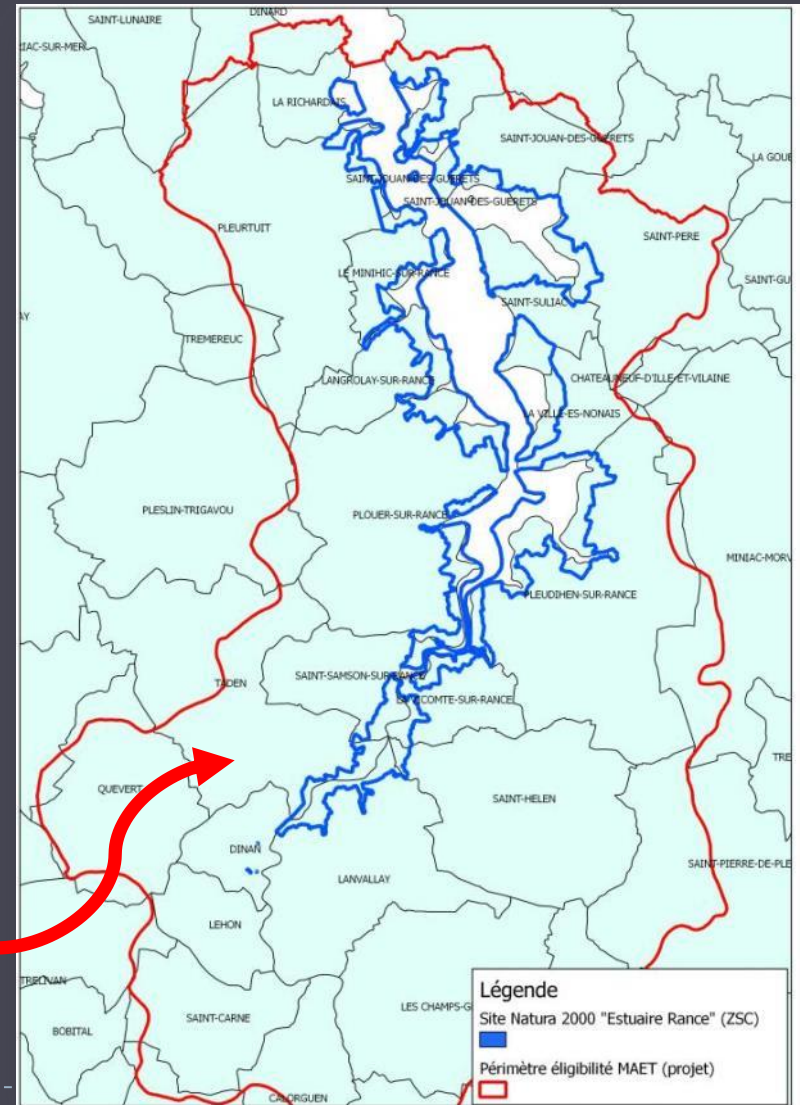
- Elles sont **territorialisées** car seules les parcelles situées dans un certain périmètre sont éligibles

- En échange du respect du cahier des charges, l'agriculteur reçoit annuellement une indemnité calculée à l'ha

Les enjeux et le territoire pertinent d'action

- 1- Préserver la biodiversité sur les zones de nourrissage potentiel des chauves souris (prairies naturelles en particulier)
- 2- Maintenir ou remettre en herbe les zones humides afin de préserver le rôle épurateur de ces zones vis-à-vis des eaux issues des parcelles agricoles (épuration en amont des sites Natura 2000)

Zone pertinente de travail: le bassin versant de la Rance Aval



Les MAET disponibles

Une construction partenariale avec la profession agricoles pour coller au mieux aux pratiques locales

► Les 2 mesures « prairies humides ou mésophiles »

MAE_HE1 : Gestion extensive des prairies humides ou mésophiles fertilisation limitée		
SOCLE_H0 2	socle relatif à la gestion des surfaces en herbe (maintien pendant 5 ans, pas de phyto sauf localisé)	51.68 €/ha/an
Herbe 01	Enregistrement des interventions	17 €/ha/an
Herbe 02	Limitation de la fertilisation azotée à 60 UN au total	48.45 €/ha/an
Herbe 11	Absence de pâturage et de fauche du 1 ^{er} Novembre au 1 ^{er} Avril	10.5€/ha/an
TOTAL		127 €/ha/an

MAE_HE2 : Gestion extensive des prairies humides ou mésophiles sans fertilisation		
SOCLE_H02	socle relatif à la gestion des surfaces en herbe (maintien pendant 5 ans, pas de phyto sauf localisé)	51.68 €/ha/an
Herbe 01	Enregistrement des interventions	17 €/ha/an
Herbe 03	Absence de fertilisation NPK (hors restitution pâturage	91.8 €/ha/an
Herbe 11	Absence de pâturage et de fauche du 1 ^{er} Novembre au 1 ^{er} Avril	10.5 €/ha/an
TOTAL		170 €/ha/an



Les MAET disponibles

Une construction partenariale avec la profession agricoles pour coller au mieux aux pratiques locales

► Les 2 mesures de remise en herbe de zones humides cultivées

MAE_HE3 : Conversion de bandes ou parcelles cultivées en herbe avec fertilisation limitée

SOCLE_H02	socle relatif à la gestion des surfaces en herbe	51.68 €/ha/an
Herbe 01	Enregistrement des interventions	17 €/ha/an
Herbe 02	Limitation de la fertilisation à 60 UN au total	48.45 €/ha/an
Herbe 11	Absence de pâturage et de fauche du 1 ^{er} Novembre au 1 ^{er} Avril	10.5€/ha/an
COUVER 06	conversion de cultures en herbe	158 €/ha/an
TOTAL		285 €/ha/an

MAE_HE4 : Conversion de bandes ou parcelles cultivées en herbe sans fertilisation

SOCLE_H02	socle relatif à la gestion des surfaces en herbe	51.68 €/ha/an
Herbe 01	Enregistrement des interventions	17 €/ha/an
Herbe 03	Absence de fertilisation NPK (hors restitution pâturage)	91.8 €/ha/an
Herbe 11	Absence de pâturage et de fauche du 1 ^{er} Novembre au 1 ^{er} Avril	10.5 €/ha/an
COUVER 06	conversion de cultures en herbe	158 €/ha/an
TOTAL		328 €/ha/an



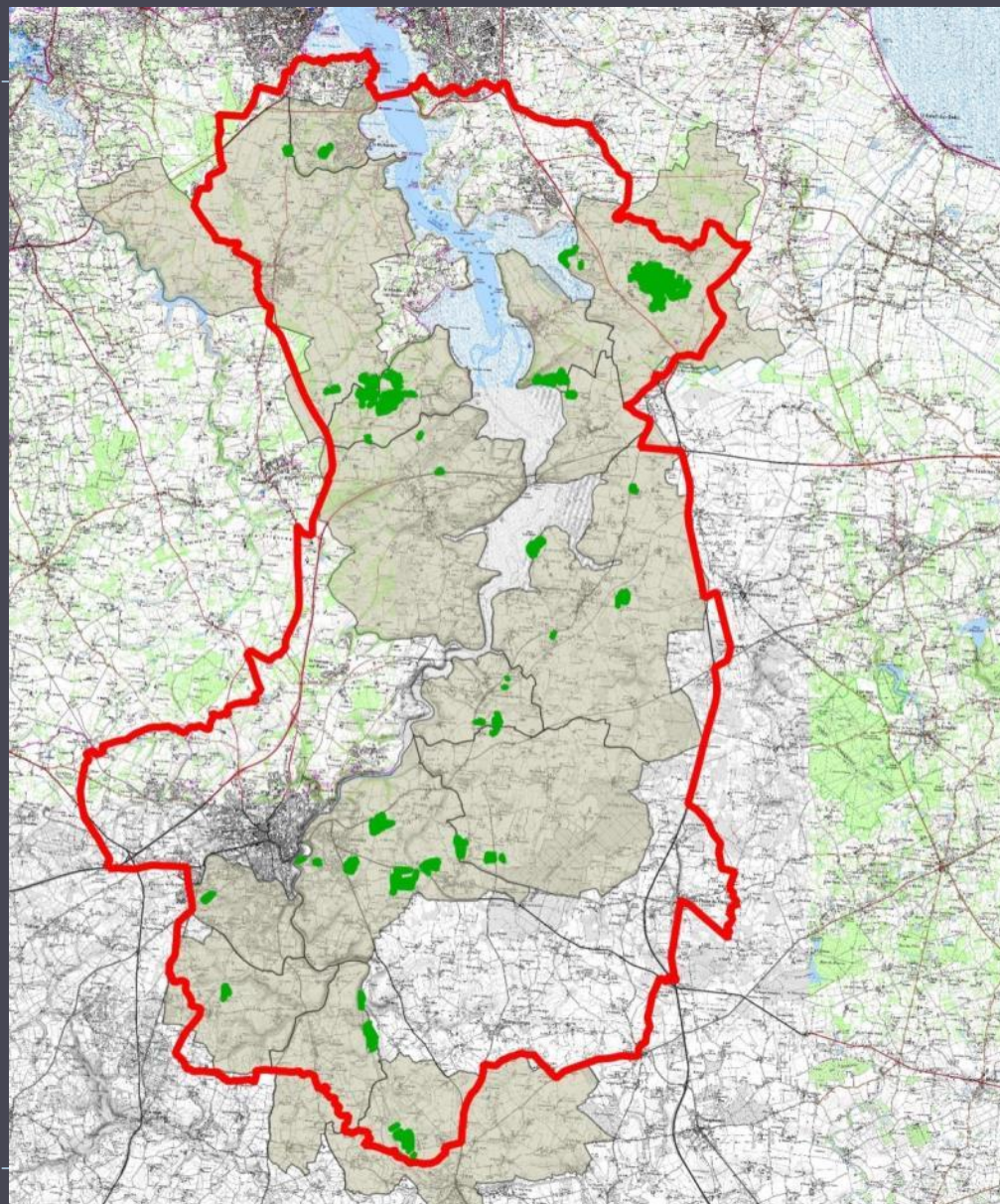
Bilan des deux années d'animation

Type de MAE	Surface 2012 en ha (7 contrats)	Surface 2013 en ha (5 contrats)	TOTAL (ha)
Maintien en herbe avec fertilisation limitée	47,06	45,14	92,2
Maintien en herbe sans fertilisation	22,35	17	39,35
TOTAL (ha)	69,41	62,13	131,54

131,54 ha contractualisés pour un budget demandé correspondant à 160 ha.

Aucune remise en herbe (rapport contraintes/indemnisation trop fort)

Une répartition territoriale assez homogène



Bilan Financier

Au bout des 5 années, c'est un budget global de **91 994€** qui aura été versé pour le maintien de ces prairies.

Répartition des contributions des différents financeurs:

- ▶ FEADER: 55%
- ▶ ETAT: 45%

Perspectives

- ▶ 2013 : dernière année du dispositif MAE sous sa forme actuelle (dispositif intégré au Plan de Développement Rural Hexagonal 2007/2013).
- ▶ 2014 sera vraisemblablement une année blanche le temps de mettre en place le nouveau dispositif
- ▶ En 2015 seront connues les nouvelles modalités. Le maintien des MAE est très probable (verdissement annoncé de la nouvelle PAC).